



Franchise assurance lorsque la 2eme partie n'est pas identifiée

Par **Slayes**, le **14/04/2016** à **15:53**

Bonjour à tous,

Ce matin en sortant de Paris (sur A3) , un scooter a percuté mon véhicule (au niveau de mon parechoc avant car je changeais de file), puis il a percuté un autre véhicule.

Tout de suite, je me suis mis sur la bande d'arrêt d'urgence, mais aucun des 2 autres conducteurs ne s'est arrêté.

Mon assurance m'indique que je vais devoir réglé 450€ +10% des réparations pour la franchise. (à savoir : je suis chez direct assurance en tous risques avec l'option 'pach sérénité').

Bien sur je n'ai pas eu le reflex de noter les plaques d'immatriculations ... :((ils devaient pas avoir d'assurance)

Est ce normal ? Qu'en cas de 2eme partie non identifiée que je doive payer la franchise ??

Merci par avance à celui qui pourra m'éclairer.

Par **chaber**, le **14/04/2016** à **15:58**

bonjour

[citation]Mon assurance m'indique que je vais devoir réglé 450€ +10% des réparations pour la franchise. (à savoir : je suis chez direct assurance en tous risques avec l'option 'pach sérénité'). [/citation]normal

sans tiers identifié la franchise est applicable. Relisez vos conditions générales

Par **morobar**, le **14/04/2016 à 15:58**

Bonjour,

C'est normal en effet.

Par contre si cette partie est identifiée, l'assureur vous restituera cette franchise.

Par **Slayes**, le **14/04/2016 à 16:07**

Wouuaaa merci pour cette réponse rapide :)